

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42276

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Quatennens, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23860 de Mme Untermaier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« avocats »

insérer les mots :

« jusqu'en 2029 mais aussi au-delà ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une tentative désespérée, Nicole Belloubet a assuré ce 20 février aux avocats que "jusqu'en 2029, la hausse sera compensée par une baisse des cotisations hors retraites. Le Premier ministre s'est engagé là-dessus".

Mais qu'en sera-t-il après 2029 ?

"Après 2029, en revanche, personne ne peut le dire." comme l'indiquait par exemple ce 20 février le journal Huffington Post.